

**Département du Loiret**  
**Médiathèque départementale du Loiret**  
**Festival « Ozéilir »**  
**Concours photo sur le thème : « Le livre dans tous ses états »**

Article 1 - Organisation

Le Département du Loiret, dans le cadre de la première édition de son « mai littéraire » se déroulant du 11 au 24 mai 2022, organise un concours photo gratuit, ouvert à tous les photographes loirétains à l'exclusion des membres du jury et de leurs familles.

Le Département du Loiret est représenté légalement par le Président du Conseil Départemental du Loiret en exercice : Hôtel du Département : *15 Rue Eugène Vignat, 45000 Orléans*

Article 2 – Participation

La participation à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.  
La participation à ce jeu concours est gratuite et sans obligation d'achat.  
Le concours est ouvert à toute personne physique résidant dans le Loiret, y compris aux mineurs.  
Les personnes mineures devront joindre une autorisation parentale du représentant légal.  
Lors de son inscription, le participant devra préciser le nom ou pseudonyme (nom d'artiste) sous lequel il souhaite apparaître dans le cas où il ferait partie des gagnants et que sa photographie serait sélectionnée.  
La participation au concours est ouverte du 25 avril au 06 mai 2022.

Les participants devront déclarer et garantir être les auteurs de la photo proposée et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, à la reproduction et à la représentation au public des dites photos.

Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées ou publiées sur tout support de communication du Département du Loiret.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

Article 3 - Désignation des gagnants

Un jury se réunira et désignera au maximum 3 (trois) gagnants parmi les participants. Ses décisions sont sans appel, sans possibilité pour les participants de réclamation quant aux résultats.

Les décisions du jury s'établiront principalement sur les critères suivants

- La pertinence du sujet
- L'originalité des photos
- La technique et l'intérêt artistique

Une distinction (différente d'un Prix) sera remise aux photographes professionnels qui auraient concouru.

Le jury se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs. La décision du jury est irrévocable et ne fera en aucun cas l'objet de justification.

#### Article 4 - Attribution des prix

Les lots sont attribués aux (3) premiers clichés sélectionnés ; ces prix seront remis le samedi 14 mai à partir de 14h30 à l'Hôtel du Département du Loiret. Les lauréats seront informés au préalable.

Le prix remis ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent ou sous aucune autre forme que ce soit, ni à son remplacement ou échange pour quelque raison que ce soit.

#### Article 5 - Application et dépôt du Règlement du jeu-concours

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

#### Article 6 – Responsabilité

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique.

#### Article 7 - informations nominatives

Conformément aux dispositions de la Loi informatique et Libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.